



Programme UICN en Afrique du Nord 2013-2016

Résumé

Le Programme de l'UICN en Afrique du Nord pour la période 2013-2016 a été préparé par le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med), sur la base des principales orientations du Programme Global de l'UICN 2013-2016, des résultats du Forum des membres de l'UICN en Afrique du Nord qui s'est tenu à Rabat, Maroc (Octobre 2011), ainsi que suite aux différentes consultations avec les membres et les partenaires de l'UICN dans la région. Il concerne cinq pays (Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie) et est destiné à être mis en œuvre par l'UICN-Med en tant que partie intégrante de son Programme Méditerranéen, en collaboration avec les membres de l'UICN en Afrique du Nord, les autorités nationales compétentes et les organisations internationales partenaires.

La région de l'Afrique du Nord renferme une remarquable diversité biologique aussi bien marine que terrestre du fait d'une grande variabilité géomorphologique et de la diversité de sa faune et de sa flore. Les paysages et les écosystèmes présents dans la région sont également très divers. Cependant, tout en fournissant des services qui contribuent grandement au développement économique et au bien-être social des populations, les écosystèmes en Afrique du Nord ont fait l'objet d'une surexploitation ou d'autres formes d'utilisations et de gestion irrationnelles des ressources naturelles. En conséquence, l'état de conservation des écosystèmes dans la région est souvent signalé comme critique augmentant le nombre des défis concernant l'utilisation et la conservation des ressources naturelles de ces pays, dont l'économie est fortement tributaire.

On s'attend à ce que les développements politiques récents dans la région aient un impact sur les systèmes de gouvernance, y compris sur les politiques nationales relatives aux ressources naturelles. Dans ce contexte, l'UICN peut avoir une influence sur les changements de politiques attendus en vue d'encourager l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles dans la région.

Partant de ces considérations, le Programme de l'UICN en Afrique du Nord 2013-2016 est composé en trois domaines parfaitement adaptés aux orientations du Programme Mondial de l'UICN. Sept résultats principaux sont visés afin d'ajouter de la valeur à la conservation de la nature et de renforcer le rôle des membres de l'UICN aux niveaux régional et national.

Domaine du programme 1 : Valoriser et conserver la nature en Afrique du Nord

Sous ce domaine central de programme, le Programme vise à atteindre trois résultats principaux :

Résultat 1.1 : Une connaissance crédible et fiable pour l'évaluation et la conservation de la biodiversité conduit à une plus grande représentativité et à une meilleure gestion des aires protégées en Afrique du Nord.

Étant donné que la plupart des aires protégées en Afrique du Nord ont été créées pour préserver des sites individuels de façon opportuniste sans planification écologique préalable, les systèmes d'aires protégées sont faiblement représentatifs des écosystèmes de la région ainsi que de la

diversité biotique et d'habitats. De ce fait, l'amélioration de la représentativité des réseaux nationaux des aires protégées sera l'un des objectifs du Programme de l'UICN pour l'Afrique du Nord, au travers d'un soutien aux autorités compétentes et des membres de l'UICN. Un appui sera également fourni pour identifier les Zones Clefs pour la Biodiversité (ZCB) à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées.

Résultat 1.2 : Une connaissance crédible et fiable pour valoriser et conserver la biodiversité conduit à une meilleure conservation des espèces et des écosystèmes en Afrique du Nord

Dans le cadre de ce Programme, l'UICN-Med fera la promotion du partage de savoir-faire et d'expérience pour la préparation des Stratégies de Conservation des espèces et pour la mise en œuvre de mesures de conservation adéquates pour les espèces menacées des pays d'Afrique du Nord, en collaboration avec le Sous-comités pour la planification de la conservation des espèces de l'UICN. En parallèle au travail sur les listes rouges des espèces menacées dans les pays d'Afrique du Nord, l'UICN-Med appuiera la participation des scientifiques de la région lors des ateliers et des groupes de travail organisés au niveau mondial et en Méditerranée pour l'élaboration d'un système de classification des écosystèmes menacés (Liste Rouge des écosystèmes). Une fois qu'une première liste de critères de classification sera disponible, l'UICN-Med organisera un atelier régional visant l'évaluation du statut de conservation des écosystèmes en Afrique du Nord.

Résultat 1.3: Les objectifs et buts fixés par les conventions internationales pertinentes sont atteints en Afrique du Nord

Une attention particulière sera accordée à la réalisation des objectifs d'Aichi dans le cadre du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 de la CDB. Dans ce contexte, l'UICN-Med devra assister les autorités nationales compétentes dans la conduite d'évaluations de la situation dans leur pays au regard des 20 Objectifs d'Aichi. De plus, considérant que le Plan Stratégique de la CDB fournit un cadre flexible pour la mise en place d'objectifs nationaux et régionaux, l'UICN-Med devra appuyer l'organisation de réunions au niveau national visant à adapter les objectifs d'Aichi aux contextes nationaux en Afrique du Nord et à proposer une feuille de route pour aider les différents pays à atteindre ces objectifs.

Afin de réaliser le Résultat 1.3, une attention particulière sera accordée également à revitaliser la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en Afrique du Nord. Dans ce but, le Programme (i) fournira une assistance aux pays pour l'élaboration de dossiers de candidatures pour un ensemble de sites sélectionnés dans le but de lancer le processus de proposition de ces sites comme candidats pour la liste du patrimoine Mondial,(ii) appuiera et assistera les sites d'Afrique du Nord déjà classés afin de conserver leurs valeurs universelles exceptionnelles qui avaient justifié leur inscription, et (iii) explorera les possibilités de jumelage entre des Sites du Patrimoine Mondial en Afrique du Nord et en Méditerranée.

Dans ce contexte, l'UICN-Med travaillera en partenariat avec le Programme mondial des Aires Protégées de l'UICN, le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Commission des Aires Protégées de l'UICN et le Bureau régional de l'UICN pour l'Asie de l'Ouest.

Domaine du Programme 2 : Une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature en Afrique du Nord.

Résultat 2.1 : Des arrangements de gouvernance améliorés sur la gestion des ressources naturelles en Afrique du Nord assurent une conservation équitable et fondée sur les droits avec des avantages tangibles en matière de moyens de subsistance

Afin d'atteindre ce résultat, l'UICN-Med entreprendra des actions pour améliorer la relation entre utilisation des terres et conservation des ressources naturelles, y compris le renforcement des

connaissances en matière d'outils de planification spatiale. L'objectif ici est d'aider les pays d'Afrique du Nord à renforcer leurs capacités à suivre des processus de planification spatiale en utilisant les meilleurs outils techniques disponibles. Ceci se fera selon une approche basée sur une consultation auprès des parties prenantes pour réguler l'utilisation de l'espace par les hommes pour leurs activités tout en garantissant la conservation de la nature. A cet effet, le Programme UICN pour l'Afrique du Nord inclura des activités de formation sur la planification spatiale et l'application du concept dans des zones pilotes.

Domaine du Programme 3 : Déploiement de solutions basées sur la nature adaptées aux défis mondiaux en matière de climat, alimentation et développement

Résultat 3.1: le savoir local et les systèmes agricoles traditionnels sont valorisés et utilisés dans les domaines de l'adaptation aux changements globaux, de la sécurité alimentaire et du développement

Afin de contribuer à inverser les tendances de surexploitation dans l'utilisation des ressources naturelles en Afrique du Nord, le Programme va promouvoir, au niveau de sites pilotes, l'utilisation de connaissances traditionnelles des populations locales et de pratiques traditionnelles qui ont fait leur preuve en terme de durabilité et qui sont adaptées au contexte naturel en Afrique du Nord. De plus, considérant que dans de nombreuses zones rurales en Afrique du Nord, les femmes ont le potentiel pour jouer un rôle central dans l'amélioration de la durabilité de l'agriculture et d'autres formes d'exploitation des ressources naturelles, l'implication des femmes dans la mise en œuvre d'activités relevant de ce domaine du programme sera particulièrement encouragée. Ceci sera facilité par le fait que les femmes en Afrique du Nord ont démontré leur volonté de s'engager dans des pratiques traditionnelles adaptées à la nature et par leur capacité d'influencer les enfants, leur inculquant l'importance de conserver les pratiques traditionnelles respectueuses de la nature.

Résultat 3.2 : La valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité est quantifiée et contribue à fournir des alternatives aux pratiques qui ont un impact négatif sur les systèmes naturels et les personnes qui en dépendent pour leur subsistance

Les pays d'Afrique du Nord doivent renforcer leurs capacités dans l'évaluation de la contribution des services écosystémiques et de la biodiversité à l'égard des activités économiques et du bien-être humain. Ceci inclut également un renforcement de capacités pour conduire une évaluation du coût de la perte en biodiversité et une analyse coût-bénéfice pour les actions nécessaires. Sous ce domaine du programme, l'UICN-Med organisera une série d'ateliers visant les décideurs, les scientifiques, les ONG et le secteur privé dans le but de favoriser la compréhension et la sensibilisation vis-à-vis des valeurs des écosystèmes avec une attention particulière portée aux forêts, aux zones humides et aux zones arides. Des actions pilotes seront menées également comme démonstration pour l'application de méthodologies et d'approches pour évaluer les valeurs des écosystèmes.

Résultat 3.3 : Les politiques et les actions d'économie verte sont renforcées par une meilleure intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans la gestion des risques en Afrique du Nord

Dans le cadre de son Programme en Afrique du Nord, l'UICN contribuera à atténuer les impacts négatifs générés sur la nature par plusieurs secteurs économiques d'importance pour le développement économique et social dans les pays d'Afrique du Nord (tourisme, industrie, agriculture, etc.). A cette fin, l'intégration des services fournis par la biodiversité et les écosystèmes dans la gestion des risques sera promue à travers des lignes directrices sur les pratiques et les

processus de production innovants. Ceci sera appuyé par une campagne de sensibilisation auprès des organisations gouvernementales clefs et les acteurs du secteur privé.

Afin d'accomplir l'ensemble de ces sept résultats, l'UICN mobilisera ses trois corps constitutifs (membres, commissions et secrétariat). Le Programme sera coordonné par l'UICN-Med avec le soutien du Comité de Coordination constitué de représentants des membres de l'UICN en Afrique du Nord, d'experts des commissions de l'UICN, ainsi que des représentants des organisations régionales concernées.

La gestion et la mise-en-oeuvre quotidiennes des activités du Programme seront assurées par l'UICN-Med grâce à une équipe composée d'un coordinateur de programme Nord-Afrique et de trois responsables de programmes thématiques (programme marin, programme écosystèmes et changement climatique, programme espèces). Le coordinateur se consacrera à plein temps à la gestion et à la mise-en-oeuvre du Programme Nord-Afrique, appuyé en cela par les responsables des programmes thématiques.

Pour plus d'information sur le programme Afrique du Nord de l'UICN, veuillez contacter M. Maher Mahjoub, Coordinateur du Programme Afrique du Nord à l'UICN Med : maher.mahjoub@iucn.org